

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 06435

Numéro SIREN : 444 633 283

Nom ou dénomination : LESICA

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2018 sous le numéro de dépôt 27046

Copie certifiée conforme
à l'original.

Visa :

Date : 23/7/2018

LESICA

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 000 €
Siège social : 12 place des Etats-Unis – 92127 MONTROUGE cedex
444 633 283 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2018 APPELEE A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, à l'effet de vous rendre compte de l'activité de la société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice social écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de votre société arrêtés au 31 décembre 2017.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ont été adressés aux associés et au Commissaire aux Comptes et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

1. L'analyse des comptes – Résultats

ACTIVITE

L'activité 2017 de LESICA en baisse par rapport à 2016 a été marquée par la fin du transfert des produits communautaires. L'activité 2018 devrait rester stable. Il n'est pas prévu de lancement de nouveaux projets importants.

BILAN

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 2 639 515 € et correspondent essentiellement aux développements et investissements immobilisés des projets en cours de déploiement ou en cours de réalisation. Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 5 940 € et correspondent aux investissements effectués sur les produits communautaires.

Créances

Le total des créances et divers, qui s'élèvent à 3 812 652 €, correspond principalement aux créances clients pour 3 333 735 €, en baisse de 59% suite à une facturation client 2017 inférieure à celle de 2016.

Les délais de règlement des créances sont les suivants :

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	66	12	6	3	39	60
Montant total des factures concernées TTC	295 995 €	666 513 €	1 025 118 €	33 050 €	1 218 857 €	2 943 538 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	1,69%	3,81%	5,86%	0,19%	6,97%	16,82%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
(C) Délai de règlement de référence utilisé (contractuel ou délai légal - Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : Date d'échéance indiquée sur la facture - Délais légaux : 60 jours après l'émission de la facture					

Disponibilités

Le montant des disponibilités s'élève à 7 241 770 € en augmentation de 122 % expliquée principalement par les encaissements clients plus réguliers et à la baisse de l'activité (baisse des projets financés par LESICA).

Capitaux propres

Les capitaux propres de la société s'établissent à 5 131 225 € et ils sont constitués :

▪ du capital social pour	5 000 000 €
▪ de la réserve légale	5 480 €
▪ du report à nouveau créditeur pour	67 508 €
▪ et du résultat de l'exercice écoulé (bénéfice) pour	58 236 €

Les comptes de la SAS LESICA sont intégrés fiscalement, au sein du GROUPE Crédit Agricole S.A.

Dettes

Le capital de LESICA ne permettant pas de porter financièrement tous les projets, LESICA a contracté des emprunts à hauteur de 5 M€ auprès de CA-CIB.

Les dettes fournisseurs, d'un montant de 1 632 582 €, correspondent aux dernières factures fournisseurs reçues de l'exercice et non réglées au 31/12/2017 pour 1 435 288 € et aux factures non parvenues pour 197 295 €.

L'entité LESICA respecte les délais de paiement des fournisseurs. A la date du 15/04/2018 l'entité a épuré 90 % de ses dettes fournisseurs.

Les délais de règlement des dettes fournisseurs sont les suivants :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	51	1	0	0	3	4
Montant total des factures concernées TTC	1 123 844 €	113 388 €	0 €	0 €	198 056 €	311 444 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	8,06%	0,81%	0,00%	0,00%	1,42%	2,23%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : Date d'échéance indiquée sur la facture - Délais légaux : 60 jours après l'émission de la facture					

	Echues	Non échues			Total au 31/12/17
		< 30 jours	< 45 jours	> 45 jours	
En euros					
Dettes fournisseurs	311 444	999 280		124 563	1 435 288

	Échues	Non échues			Total au 31/12/16
		< 30 jours	< 45 jours	> 45 jours	
En euros					
Dettes fournisseurs	95 463	1 348 766		265 997	1 710 226

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 12 838 098 €, en baisse de 30 % suite au ralentissement de l'activité de Lesica.

La vente des licences s'élève à 3,6 M€ (Easy : 0,76M€ ; contrats licensing : 0,56M€ ; outils RH (People care, My jobs) : 0,61M€ ; outils destinés à l'international (CRM, Mysis...) : 0,48 M€ ; Rebecca : 0,9M€, PADDLE 0,29 M€)

La globalité des maintenances annuelles et abonnements / licences annuelles représentent 9,2 M€ dont 2,9 M€ pour OUTILS RH, 2M€ pour MOCCA, 1,6 M€ pour les contrats licensing, 0,5 M€ pour EASY, OPERA et les Produits Communautaires, 0,4M€ pour les outils destinés à l'international, 0,8 M€ pour les autres produits (PADDLE, MOOC...).

Il n'y a pas de production immobilisée au 31/12/2017.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, s'élevant à 13 340 627 €, sont essentiellement constituées d'autres achats et charges externes pour 9 836 959 € comprenant notamment les travaux confiés en sous-traitance.

La dotation aux amortissements, de 2 115 072 €, concerne essentiellement les amortissements des licences, des matériels et des études immobilisées des produits RH MYJOBS (0,33 M€), REBECCA (0,83 M€), contrats LICENSING (0,54 M€), les Produits Communautaires (0,19 M€) et PADDLE (0,21 M€).

Le poste autres charges s'élève à 1,3 M€ en baisse de 65 K€, est constitué principalement de droits et licences de l'activité Licensing, des produits RH et des produits à l'international.

Résultat de l'exercice

Le résultat d'exploitation est positif de 64 921 €.

Le résultat financier est une perte de 6 685 €.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se traduit par un bénéfice de 58 236 €.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 58 236 €, de la façon suivante :

• A la réserve légale : 5 %, soit la somme de	2 912 €
• Le solde, soit la somme de	55 324 €
affecté au compte "Report à nouveau"	
	=====
Total égal au bénéfice de l'exercice social 2017	58 236 €

Le compte "Report à nouveau" passerait ainsi de 67 508 à 122 832 €.

2. Distribution de dividendes

Conformément à l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

3. Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Nous vous informons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé ni ne s'est poursuivie.

La société a adhéré, le 26 décembre 2002, au régime fiscal du Groupe dont Crédit Agricole S.A. est la société de tête, dans le cadre de l'article 223 du CGI, et le résultat de la société fait ainsi l'objet d'une intégration dans le résultat fiscal du Groupe formé par Crédit Agricole S.A. depuis le 1er janvier 2003.

Enfin, il est rappelé que le contrat de prestation de services avec CREDIT AGRICOLE SOLUTION GROUPE SERVICES (filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A.) qui assure depuis la gestion comptable et fiscale de la société, a été actualisé et signé le 27 mai 2014.

4. Application du règlement CRBF 97-02

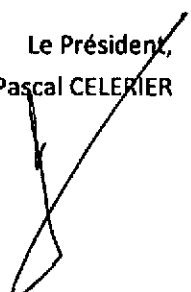
Il est rappelé que la SAS LESICA délègue généralement les travaux de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre à Crédit Agricole S.A., travaux pouvant être sous-traités à des entités et Groupe Crédit Agricole S.A. ou des fournisseurs externes.

Plusieurs conventions de services ont été rédigées, certaines restent à rédiger, afin de formaliser les droits et obligations de ces intervenants.

Ces conventions de services prennent notamment en compte les aspects liés à l'application du règlement CRBF 97-02 sur les prestations de services essentielles externalisées.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter l'ensemble des résolutions soumises à votre vote, et à donner au Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Le Président,
Pascal CELERIER



LESICA

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EN €

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	=====	=====	=====	=====	=====
Capital social	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS	=====	=====	=====	=====	=====
Chiffre d'affaires H.T.	12 838 098	18 308 422	26 297 381	18 873 397	33 726 720
Résultats avant impôts, participation, dot. amortissements et provisions	2 173 308	3 486 836	4 708 575	4 118 738	5 179 236
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dotations amortissements et provisions	2 115 072	3 377 230	4 409 811	4 099 723	5 158 043
Résultat net	58 236	109 605	323 582	19 015	21 194
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	=====	=====	=====	=====	=====
Résultat après impôt, participation, avant	4	7	9	8	10
dot. Amortissement - provisions	0	0	1	0	0
Résultat après impôt, participation, dot. Amortissements et provisions					
Dividende attribué					
PERSONNEL	=====	=====	=====	=====	=====
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux [Sécurité Sociale, œuvres sociales...]					

LESICA

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000.000 €
Siège social : 12 place des Etats-Unis – 92127 MONTROUGE cedex
444 633 283 RCS NANTERRE

TEXTE DES RESOLUTIONS QUI SERONT PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 58 236 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée donne au Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale ordinaire des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 58 236 €, de la façon suivante :

• A la réserve légale : 5 %, soit la somme de	2 912 €
• Le solde, soit la somme de	55 324 €
affecté au compte "Report à nouveau"	
	=====
Total égal au bénéfice de l'exercice social 2017	58 236 €

Le compte "Report à nouveau" passerait ainsi de 67 508 à 122 832 €.

L'assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à l'article L232-10 du Code de Commerce, l'absence de dotation de la réserve légale est sanctionnée par la nullité des délibérations des associés. Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale ordinaire des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice du résultat de 2016, s'élevant à la somme de 109 605 €, de la façon suivante :

- 5 % à la réserve légale soit la somme de 5 480 €
- Le solde, soit la somme de 104 125 € affecté au compte "Report à nouveau"

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes, aucune convention nouvelle, entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent.

~~~~~

Copie certifiée conforme  
à l'original.

Visa :

NE 60

Date :

23/7/2018

## **LESICA**

Société par Actions Simplifiée au capital 5 000 000 €  
Siège social : 12 place des Etats-Unis – 92127 MONTRouGE cedex  
444 633 283 RCS NANTERRE

=<>=<>=<>=

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS** **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DU 26 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,  
Le mardi vingt-six juin à dix heures,

Les associés de la société par actions simplifiée dénommée "LESICA", au capital social de 5 000 000 € divisé en 500 000 actions de 10 € de nominal chacune, ayant son siège à NANTERRE (92127), 12 place des Etats-Unis, se sont réunis au siège social, sur la convocation du Président, faite par lettre recommandée à chacun des Associés.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé présent ou mandataire au moment de son entrée en séance.

La séance est présidée par Monsieur Pascal CELERIER, en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 500 000 actions, soit la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur la certification des comptes sociaux,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la société,
- et le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

## ORDRE DU JOUR

N° 61  
1075 2389

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président présente et commente les comptes sociaux et donne lecture :

- du rapport de gestion exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées
- du tableau faisant apparaître les résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- du rapport général du Commissaire aux comptes sur la certification des comptes sociaux,
- du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 58 236 €.  
Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.  
En conséquence, l'assemblée donne au Président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale ordinaire des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 58 236 €, de la façon suivante :

- |                                               |          |
|-----------------------------------------------|----------|
| ▪ A la réserve légale : 5 %, soit la somme de | 2 912 €  |
| ▪ Le solde, soit la somme de                  | 55 324 € |
| affecté au compte "Report à nouveau"          |          |

**Total égal au bénéfice de l'exercice social 2017**

=====  
**58 236 €**

Après affectation du résultat, le compte "Report à nouveau" passera de 67 508 € à 122 832€.

L'assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **TROISIEME RESOLUTION**

Conformément à l'article L232-10 du Code de Commerce, l'absence de dotation de la réserve légale est sanctionnée par la nullité des délibérations des associés. Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale ordinaire des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice du résultat de 2016, s'élevant à la somme de 109 605 €, de la façon suivante :

- 5 % à la réserve légale soit la somme de 5 480 €
- Le solde, soit la somme de 104 125 € affecté au compte "Report à nouveau"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constate à la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Le Président,


Pascal CELERIER

Exemplaire Greffe

Lesica

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Lesica

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Lesica,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lesica relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Claire Rochas

LESICA

Société par actions simplifiée au capital social de 5 000 000 EUR

Siège social : 12 PLACE DES ETATS UNIS 92120 MONTROUGE

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2017

ETATS FINANCIERS

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	45 889 789	43 250 275	2 639 515	4 126 531
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	45 889 789	43 250 275	2 639 515	4 126 531
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles	5 938 057	5 932 117	5 940	63 980
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	5 938 057	5 932 117	5 940	63 980
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	3 333 735		3 333 735	8 132 654
Autres créances	478 917		478 917	511 780
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	3 812 652		3 812 652	8 644 433
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres:)				
Disponibilités	7 241 770		7 241 770	3 259 550
TOTAL Disponibilités	7 241 770		7 241 770	3 259 550
Charges constatées d'avance	1 104 380		1 104 380	1 043 813
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000 000)	5 000 000	5 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	5 480	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	5 480	
Report à nouveau	67 508	-36 617
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	58 236	109 605
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 004 069	6 999 864
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)		
TOTAL Dettes financières	5 004 069	6 999 864
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 632 582	2 365 449
Dettes fiscales et sociales	579 124	1 213 237
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 149 457	685 666
TOTAL Dettes d'exploitation	3 361 164	4 264 352
Produits constatés d'avance	1 307 799	801 102
Ecarts de conversion passif (V)		

Résultat de l'exercice en centimes 58 236,48
Total du bilan en centimes 14 804 257,18

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	11 562 285	1 275 812	12 838 098	18 308 422
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			567 450	2
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			9 836 959	13 306 983
Impôts, taxes et versements assimilés			81 521	128 776
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations sur immobilisations			2 115 072	3 377 230
Dotations d'exploitation				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1 307 074	1 371 885
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			64 921	123 551
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			24 959	27 285
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				9
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			31 644	41 240
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-6 685	-13 946
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			58 236	109 605

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	58 236	109 605

ANNEXE

Annexe au bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est 14 804 257 EUR et au compte de résultat dégageant un bénéfice de 58 236 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

♦
Annexe 1

Principes comptables et méthodes appliquées

♦
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et méthodes comptables du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le règlement ANC 2016-07 du 04/11/2016, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices en présumant la continuité de l'exploitation. Le règlement ANC 2016-07 n'a eu aucun impact sur le résultat et la situation nette.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité ont été élaborés par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

♦
Annexe 2

Objet

♦
La société a pour objet l'étude, l'achat, la vente et l'assistance, le développement, l'exploitation de tout produit et de tout matériel technique ou système lié à l'analyse au traitement et au transfert de l'information.

♦
Annexe 3

Titres immobilisés

♦
1/ LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A) LES LOGICIELS A USAGE COMMERCIAL

Les logiciels utilisés par l'entreprise comme moyen d'exploitation constituent des immobilisations incorporelles. Ils sont évalués à leur coût de production comprenant les charges d'analyses organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation.

Les logiciels étant utilisés à des fins commerciales, la durée d'amortissement est donc liée à leur durée de commercialisation et ils sont amortis selon le mode linéaire.

B) LES LOGICIELS A USAGE INTERNE

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de 12 mois.

2/ LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties, linéairement, sur la durée prévue des biens. Le taux le plus couramment pratiqué, pour le matériel informatique, est 33,33%.

♦

Annexe 4
Créances et dettes

♦

Les prêts, les autres créances immobilisées et les dettes ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Lesica n'a réalisé aucune opération en devises au cours de l'exercice et n'a comptabilisé aucun écart de conversion au 31/12/2017.

♦

Annexe 5
Effectif

♦

La société n'emploie pas de personnel.

♦

Annexe 6
Intégration fiscale

♦

La société est intégrée dans le groupe fiscal Crédit Agricole SA depuis le 01 janvier 2003.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la société comme en l'absence d'intégration fiscale. Elle est ainsi calculée sur son résultat fiscal propre.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe, grâce aux déficits ou aux correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts, sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

♦

Annexe 7
Rémunération des organes de direction

♦

Les membres des organes de direction ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

♦

Annexe 8
Autres achats et charges externes

♦

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes pour 6 953 € HT liés à la certification des comptes établie par le cabinet Ernst & Young.

♦

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2017	Valeur nominale
Actions ordinaires	500 000			500 000	10
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	500 000			500 000	

Immobilisations

Cadre A		IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
		Frais d'établissement et de développement (I)			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	45 325 623		564 167
		Terrains			
Constructions		Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau et mobilier informatique	5 932 207		5 850
		Emballages récupérables et divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations			
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières			
Cadre B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Virement	Cession	Réévaluation Valeur d'origine
		Frais d'établissement et de développement (I)			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			45 889 789
		Terrains			
Constructions		Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			5 938 057
		Emballages récupérables et divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations			
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières			

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	(I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)	41 199 092	2 051 183		43 250 275
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériels et outillages					
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 868 227	63 890		5 932 117
	Emballages récupérables et divers				

Cadre B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immos	Différentiel de durée	DOTATIONS		Différentiel de durée	REPRISES		Fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel		Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
Acquis. de titres							
Cadre C							
Charges réparties sur plusieurs exercices				Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour litige				
Provisions pour garantie				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

Créances et dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immos financières					
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients			3 333 735	3 333 735	
Créances représentatives de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée		242 368	242 368	
	Autres impôts		44 080	44 080	
	Etat - divers				
Groupes et associés					
Débiteurs divers			192 469	192 469	
Charges constatées d'avance			1 104 380	1 104 380	
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		4 069	4 069		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine		5 000 000	5 000 000		
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		1 632 582	1 632 582		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	579 124	579 124		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés					
Autres dettes		1 149 457	1 149 457		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		1 307 799	1 268 919	38 880	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		26 000 000	Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice		28 000 000			

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
INTERETS COURUS NON ECHUS S/EMPRUNT - TAUX NEGATIF	146
FAE CACF LICENSING IBM	94 202
AAR COLT ABT SERVICES MANAGES	4 736
AAR CISCO LOCATION MATERIEL INFORMATIQUE	18 513
AAR TECHNOMEDIA	47 820
AAR SERVICE NOW	121 400

Charges à payer

[illegible]

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA BAE SYSTEMS	40 082		
CCA FLEXERA SOFTWARE	81 327		
CCA SERVICENOW	33 181		
CCA SERVICENOW	41 659		
CCA SERVICENOW	31 326		
CCA SERVICENOW	6 174		
CCA SERVICENOW	27 755		
CCA SERVICENOW	14 674		
CCA SERVICENOW	34 253		
CCA SOFTWARE AG	154 136		
CCA TALENTSOFT	96 860		
CCA CISCO	124		
CCA STREAMDATA IO	14 521		
CCA IBM	92 702		
CCA SERVICENOW	73 157		
CCA MPHASIS WYDE	52 285		
CCA QLIK	3 516		
CCA XEROX	450		
CCA GECICA	14 878		
CCA QLIK	293		
CCA QLIK	976		
CCA QLIK	279 271		
CCA CISCO	124		
CCA CISCO	300		
CCA CISCO	300		
CCA CISCO	300		
CCA CISCO	300		
CCA CISCO	5 160		
CCA CISCO	4 295		

Produits constatés d'avance

[illegible]

Exemplaire Greffe

Lesica

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Lesica

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Lesica,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lesica relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Claire Rochas

LESICA

Société par actions simplifiée au capital social de 5 000 000 EUR

Siège social : 12 PLACE DES ETATS UNIS 92120 MONTROUGE

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2017

ETATS FINANCIERS

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	45 889 789	43 250 275	2 639 515	4 126 531
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	45 889 789	43 250 275	2 639 515	4 126 531
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles	5 938 057	5 932 117	5 940	63 980
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	5 938 057	5 932 117	5 940	63 980
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières				
Total Actif Immobilisé (II)	51 827 846	49 182 392	2 646 455	4 190 511
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	3 333 735		3 333 735	8 132 654
Autres créances	478 917		478 917	511 780
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	3 812 652		3 812 652	8 644 433
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres:)				
Disponibilités	7 241 770		7 241 770	3 259 550
TOTAL Disponibilités	7 241 770		7 241 770	3 259 550
Charges constatées d'avance	1 104 380		1 104 380	1 043 813
TOTAL Actif circulant (III)	12 158 802		12 158 802	12 947 796
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I + II + III + IV + V)	63 986 648	49 182 392	14 804 257	17 138 307

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000 000)	5 000 000	5 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	5 480	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	5 480	
Report à nouveau	67 508	-36 617
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	58 236	109 605
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	5 131 225	5 072 988
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FOND PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 004 069	6 999 864
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)		
TOTAL Dettes financières	5 004 069	6 999 864
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 632 582	2 365 449
Dettes fiscales et sociales	579 124	1 213 237
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 149 457	685 666
TOTAL Dettes d'exploitation	3 361 164	4 264 352
Produits constatés d'avance	1 307 799	801 102
TOTAL DETTES (IV)	9 673 032	12 065 318
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I + V)	14 804 257	17 138 307

Résultat de l'exercice en centimes 58 236,48
Total du bilan en centimes 14 804 257,18

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	11 562 285	1 275 812	12 838 098	18 308 422
Chiffres d'affaires nets	11 562 285	1 275 812	12 838 098	18 308 422
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			567 450	2
Total des produits d'exploitation (I)			13 405 548	18 308 424
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			9 836 959	13 306 983
Impôts, taxes et versements assimilés			81 521	128 776
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	2 115 072	3 377 230
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges			1 307 074	1 371 885
Total des charges d'exploitation (II)			13 340 627	18 184 873
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			64 921	123 551
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			24 959	27 285
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				9
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			24 959	27 294
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			31 644	41 240
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			31 644	41 240
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-6 685	-13 946
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			58 236	109 605

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)	13 430 507	18 335 718
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	13 372 271	18 220 113
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	58 236	109 605

ANNEXE

Annexe au bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est 14 804 257 EUR et au compte de résultat dégageant un bénéfice de 58 236 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.



Annexe 1
Principes comptables et méthodes appliquées



Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et méthodes comptables du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le règlement ANC 2016-07 du 04/11/2016, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices en presumant la continuité de l'exploitation. Le règlement ANC 2016-07 n'a eu aucun impact sur le résultat et la situation nette.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité ont été élaborés par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



Annexe 2
Objet



La société a pour objet l'étude, l'achat, la vente et l'assistance, le développement, l'exploitation de tout produit et de tout matériel technique ou système lié à l'analyse au traitement et au transfert de l'information.



Annexe 3
Titres immobilisés



1/ LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A) LES LOGICIELS A USAGE COMMERCIAL

Les logiciels utilisés par l'entreprise comme moyen d'exploitation constituent des immobilisations incorporelles. Ils sont évalués à leur coût de production comprenant les charges d'analyses organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation.

Les logiciels étant utilisés à des fins commerciales, la durée d'amortissement est donc liée à leur durée de commercialisation et ils sont amortis selon le mode linéaire.

B) LES LOGICIELS A USAGE INTERNE

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de 12 mois.

2/ LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties, linéairement, sur la durée prévue des biens. Le taux le plus couramment pratiqué, pour le matériel informatique, est 33,33%.



Annexe 4
Créances et dettes



Les prêts, les autres créances immobilisées et les dettes ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Lesica n'a réalisé aucune opération en devises au cours de l'exercice et n'a comptabilisé aucun écart de conversion au 31/12/2017.



Annexe 5
Effectif



La société n'emploie pas de personnel.



Annexe 6
Intégration fiscale



La société est intégrée dans le groupe fiscal Crédit Agricole SA depuis le 01 janvier 2003.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la société comme en l'absence d'intégration fiscale. Elle est ainsi calculée sur son résultat fiscal propre.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe, grâce aux déficits ou aux correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts, sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.



Annexe 7
Rémunération des organes de direction



Les membres des organes de direction ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.



Annexe 8
Autres achats et charges externes



Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes pour 6 953 € HT liés à la certification des comptes établie par le cabinet Ernst & Young.



Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2017	Valeur nominale
Actions ordinaires	500 000			500 000	10
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	500 000			500 000	

Immobilisations

Cadre A		IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement		(I)			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		(II)	45 325 623		564 167
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique		5 932 207		5 850
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (III)			5 932 207		5 850
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL (IV)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			51 257 829		570 017

Cadre B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Virement	Cession	Valeur d'origine	
Frais d'établissement et de développement		(I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		(II)			45 889 789	
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau et mobilier informatique				5 938 057	
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL (III)					5 938 057	
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL (IV)						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					51 827 846	

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		41 199 092	2 051 183		43 250 275		
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements						
Installations techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 868 227	63 890		5 932 117		
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		5 868 227	63 890		5 932 117		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		47 067 319	2 115 073		49 182 392		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES		Fin de l'exercice	
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif		Amort fiscal exceptionnel
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M. Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							
Cadre C		Charges réparties sur plusieurs exercices		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garantie				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)				
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)				
TOTAL GENERAL (I + II + III)				
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

Créances et dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations						
Prêts						
Autres immos financières						
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE						
Clients douteux ou litigieux						
Autres créances clients			3 333 735	3 333 735		
Créances représentatives de titres prêtés						
Personnel et comptes rattachés						
Securité sociale et autres organismes sociaux						
Impôts sur les bénéfices						
Etat et autres	Taxe sur la valeur ajoutée	242 368	242 368			
collectivités publiques	Autres impôts	44 080	44 080			
Etat - divers						
Groupes et associés						
Débiteurs divers			192 469	192 469		
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			3 812 652	3 812 652		
Charges constatées d'avance			1 104 380	1 104 380		
TOTAL DES CREANCES			4 917 033	4 917 033		
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B		Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine			4 069	4 069		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine			5 000 000	5 000 000		
Emprunts et dettes financières divers						
Fournisseurs et comptes rattachés			1 632 582	1 632 582		
Personnel et comptes rattachés						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux						
Impôts sur les bénéfices						
Etat et autres collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	579 124	579 124			
Obligations cautionnées						
Autres impôts						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupes et associés						
Autres dettes			1 149 457	1 149 457		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance			1 307 799	1 268 919	38 880	
TOTAL DES DETTES			8 073 822	8 034 152	38 880	
Emprunts souscrits en cours d'exercice			26 000 000	Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice			28 000 000			

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
INTERETS COURUS NON ECHUS S/EMPRUNT - TAUX NEGATIF	146
F&E CACF LICENSING IBM	94 202
AAR COLT ABT SERVICES MANAGES	4 736
AAR CISCO LOCATION MATERIEL INFORMATIQUE	18 513
AAR TECHNOMEDIA	47 820
AAR SERVICE NOW	121 400
TOTAL	286 817

Charges à payer

Charges à payer	Montant
FNP SOUS-TRAITANCE MOA	28 620
FNP SOUS-TRAITANCE MOE	38 370
FNP MAINTENANCE	1 260
FNP FRAIS DE DEPLACEMENT	1 000
FNP PROGICA - FRAIS DE STRUCTURES 2017	96 000
FNP EY - HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2017	8 160
FNP CASGS - ASSISTANCE COMPTABLE 4EME TRIM 2017	23 801
FNP CASA - FRAIS TENUE COMPTES 12.2017	84
AAE LCL - LICENSING WEBMET	318 000
AAE CA LEASING & FACTORING - LICENSING WEBMET	14 400
AAE CACEIS - LICENSING WEBMET	27 600
TOTAL	657 296

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA BAE SYSTEMS	40 082		
CCA FLEXERA SOFTWARE	81 327		
CCA SERVICENOW	33 181		
CCA SERVICENOW	41 659		
CCA SERVICENOW	31 326		
CCA SERVICENOW	6 174		
CCA SERVICENOW	27 755		
CCA SERVICENOW	14 674		
CCA SERVICENOW	34 253		
CCA SOFTWARE AG	154 136		
CCA TALENTSOFT	96 860		
CCA CISCO	124		
CCA STREAMDATA IO	14 521		
CCA IBM	92 702		
CCA SERVICENOW	73 157		
CCA MPHASIS WYDE	52 285		
CCA QLIK	3 516		
CCA XEROX	450		
CCA GECICA	14 878		
CCA QLIK	293		
CCA QLIK	976		
CCA QLIK	279 271		
CCA CISCO	124		
CCA CISCO	300		
CCA CISCO	300		
CCA CISCO	300		
CCA CISCO	300		
CCA CISCO	5 160		
CCA CISCO	4 295		
TOTAL	1 104 390		

Produits constatés d'avance

Produits constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA LCL OUTILS LICENSING	77 760		
PCA CA_SERBIE LICENCES SNOW	73 157		
PCA CASA-MSI REBECCA	263 687		
PCA LCL-RH PEOPLECARE GESTION	389 524		
PCA CASA-MSI NEW OUTILS COMMERCIAUX	83 334		
PCA CASA-SIG MOOCS	63 714		
PCA CA -CIB LICENCES SNOW	33 181		
PCA CONTRAT QLIK (LICENSING)	215 527		
PCA CA -CIB LICENCES SNOW	107 915		
TOTAL	1 307 769		